



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES RESULTATS 2016 MONTRENT QUE LES DEFIS DE LA TRANSFORMATION RADICALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ONT ETE RELEVES AU COURS DES DERNIERS MOIS

Rappel : détenu par 53 SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêts Collectifs pour l'Accession à la Propriété), le Crédit Immobilier de France (CIF) est un groupe financier centenaire, spécialisé dans l'accession à la propriété des ménages modestes. La remise en cause de son modèle de refinancement l'a conduit à solliciter en 2012 la garantie de l'Etat. Cette dernière lui fut accordée à titre définitif en 2013, avec l'aval de la Commission européenne, à la condition que le CIF cesse toute production nouvelle de crédits et qu'il s'engage dans un plan de résolution ordonnée organisant sa gestion extinctive à l'horizon 2035. Après une période de fortes tensions entre les parties prenantes (sept. 2012 – mai 2015), l'arrivée d'un nouveau directeur général a permis d'apaiser la situation, de restaurer la confiance et de relancer la dynamique de mise en œuvre du plan.

*

Paris, le 6 juin 2017 – L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 31 mai dernier a pu constater les éléments suivants :

- Les résultats de l'exercice 2016, conformes aux attentes, sont marqués par une forte hausse du ratio de solvabilité et une excellente maîtrise des risques ;
- Ils traduisent une avancée décisive au cours des derniers mois de l'ensemble des chantiers de transformation du Groupe conformément aux engagements pris et au calendrier prévu par le plan de résolution ordonnée ;
- Au total, ces résultats permettent de confirmer la valorisation du CIF telle qu'estimée l'année dernière à l'issue d'un diagnostic approfondi et la capacité du Groupe à honorer l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses parties prenantes.

Dans ce contexte, les mandats arrivant à échéance du Président, Yannick Borde, et des membres du Conseil d'administration ainsi que ceux du directeur général, Jérôme Lacaille et du directeur général délégué, Thierry Gillouin, ont été reconduits pour une durée de 6 ans.

*



1) Les résultats de l'exercice 2016, conformes aux attentes, sont marqués par une forte hausse du ratio de solvabilité et une excellente maîtrise des risques.

En millions d'euros	2016	2015
Produit Net Bancaire	162,4	217,1
Frais de Gestion	(177,2)	(189,9)
Résultat Brut d'Exploitation	(14,9)	27,2
Coût du risque	(55,1)	(406,5)
Résultat exceptionnel	(11,4)	(4,2)
Résultat net	(104,7)	(390,1)
Encours de prêts à la clientèle au 31/12	19.135	22.829
Ratio de solvabilité (RCET1)	13,8%	12,3%

La forte croissance du ratio de solvabilité par rapport à 2015, mesurée par l'augmentation du ratio dit de fonds propres « durs » (*Common Equity Tier One*), résulte principalement de trois phénomènes :

- Une réduction importante des encours de crédit (-16,2%) et des consommations de fonds propres qui leur sont associées ; cette réduction traduit l'arrêt de toute production nouvelle de crédits depuis 2013, date de l'entrée du Groupe en résolution, et l'amortissement des encours existant accéléré par l'impact des remboursements anticipés qu'a connus le CIF en 2016 à l'instar de l'ensemble des banques françaises ;
- Une excellente maîtrise du niveau des risques de crédit grâce à l'efficacité des politiques de recouvrement mises en œuvre à la suite de la révision, fin 2015, des méthodes d'évaluation et de gestion des dépréciations. Sous l'effet de cette révision, le taux de provisionnement des encours douteux, supérieur à 40%, fait du CIF l'une des banques françaises les mieux couvertes face au risque de crédit ¹;
- Une diminution significative des frais de gestion (-6,5%) sous l'effet, notamment, des départs intervenus jusqu'en juin 2016 dans le cadre du PSE2 portant sur la suppression de 209 postes. Cette diminution s'accroîtra en 2017 avec l'entrée en vigueur, programmée pour le mois de septembre prochain, d'un troisième PSE prévoyant la suppression de plus de 400 postes.

¹ Le taux de provisionnement moyen des créances douteuses sur les prêts à l'habitat s'élève en France à 29% en 2015 (source : ACPR-Banque de France, *Analyse et Synthèse*, n°71, juillet 2016, Le financement de l'habitat en 2015).

2) Cette situation traduit l'avancée décisive de l'ensemble des chantiers de transformation du Groupe au cours de ces derniers mois.

Le plan stratégique adopté fin 2015 par le Conseil d'administration avait permis de relancer la dynamique de mise en œuvre de la résolution ordonnée et de restaurer la confiance entre les différentes parties prenantes du CIF. Il prévoyait 14 chantiers prioritaires répartis en 4 axes :

- **La simplification et l'efficacité des structures** : à ce titre, les 10 sociétés de financement et établissement de crédit que comptait le Groupe ont été fusionnés avec l'organe central CIFD en un temps record de 24 mois ; parallèlement, le Groupe a muté d'une structure très fortement décentralisée par entités opérationnelles autonomes vers une structure centralisée par filières métier plus agiles ; enfin, le calendrier et les modalités de fermeture des sites ont été clairement définis, puisque de 25 sites aujourd'hui, le Groupe passera à deux sites à la fin de l'année 2021 et a vocation à s'adosser progressivement sur son partenaire MCS pour la gestion et le recouvrement de la plus grande partie de ses créances.
- **L'adaptation des ressources humaines** : aux termes des mesures de restructuration présentées au cours du second semestre 2016, les effectifs du CIF seront réduits de moitié entre fin 2016 et début 2018 ; un plan volontariste d'accompagnement des reclassements externes sera mis en œuvre au cours des mois à venir ; les salariés ayant vocation à demeurer dans l'entreprise bénéficieront de la poursuite des dispositifs ambitieux de formation et de promotion de la qualité de vie au travail et de l'efficacité collective.
- **L'optimisation de la gestion** : les conditions de renégociation des crédits ont été totalement revues ; la structure de refinancement du Groupe a été radicalement simplifiée et la gestion de trésorerie rendue plus performante ; les frais généraux ont été rationalisés à la faveur notamment du processus de centralisation ; de premières cessions de créances sont intervenues avec un impact favorable sur l'actif net du CIF ; une filière métier très professionnelle a été structurée pour assurer dans les meilleures conditions l'expertise, la gestion et la commercialisation des biens immobiliers du CIF.
- **La maîtrise des risques** : les méthodes d'évaluation des dépréciations pour risque de crédit ont été refondues pour être uniformisées au sein du Groupe, alignées sur les meilleures pratiques de place et adaptées aux spécificités de la gestion extinctive ; les conséquences importantes de cette refonte ont été tirées au plan comptable comme au plan opérationnel et ont permis d'accroître sensiblement l'efficacité des procédures de recouvrement. Enfin, l'ensemble des procédures métier du Groupe a été réécrit pour donner un fondement solide et actualisé aux dispositifs de contrôles permanents et périodiques et sécuriser le bon déroulement de la résolution ordonnée.

3) Au total, ces résultats permettent de confirmer la valorisation du CIF telle qu'estimée l'année dernière à l'issue d'un diagnostic approfondi et la capacité du Groupe à honorer l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses parties prenantes.

Ces engagements concernent en particulier :

- **L'Etat** pour la rémunération de la garantie qu'il a apportée au refinancement du CIF et pour laquelle il aura perçu 735 millions d'euros depuis 2013 ;
- **Les salariés** du CIF au bénéfice desquels l'accord de gestion sociale des mesures de restructuration signé en 2013 a été prorogé ;
- **La Commission européenne** qui pourra constater le strict respect des dispositions et du calendrier inscrits dans le plan de résolution ordonnée ;
- **Les actionnaires du CIF** qui peuvent désormais envisager, dès l'année prochaine, dans le cadre et aux conditions prévues par les textes régissant la résolution ordonnée, un premier remboursement significatif de leurs apports, sous réserve, bien entendu, que les résultats de l'exercice 2017 confirment les tendances dégagées en 2016.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale a décidé de reconduire pour une nouvelle durée de 6 ans les mandats des administrateurs arrivant à échéance (9 membres sur 11). A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'administration a décidé de reconduire à sa tête son Président, Yannick Borde, ainsi que, pour une durée de 6 ans, les mandats de Jérôme Lacaille et Thierry Gillouin, respectivement directeur général et directeur général délégué.

Pour Jérôme Lacaille, *« ces décisions, au-delà de la confiance retrouvée dans le bon déroulement du processus de résolution dont elles témoignent, sont un hommage rendu au professionnalisme et à l'excellence des collaborateurs du CIF qui ont réussi à accomplir en quelques mois, dans un contexte particulièrement exigeant, des travaux d'une exceptionnelle ampleur. »*

www.creditimmobilierdefrance.com

Contact Crédit Immobilier de France :

Caroline Verstaen, Responsable Communication

Tél. : 01.70.91.38.61

caroline.verstaen@creditimmobilierdefrance.com